



Compte rendu de l'Assemblée Générale du CDJE74 du 09/01/2026

Présidents de clubs présents ou représentés :

CLUB	Représenté par	Fonction	Nb voix
Alex Echecs	Stéphane DUDOGNON	Président	4
C.E.A. Annecienne	Jean Pierre LEES	Président	8
C.E. Bassin Annemassien	Michel SYLVESTRE BARON	Vice Président	8
C.E. Usses et Rhône	Ludovic PERRIN	Président	2
C.E. Evian	Laurent BARDOLLE	Président	4
Excenevex Leman Echecs	Richard WEBER	Président	2
Chess Club des Aravis	Jérôme THOMAS	Vice Président	X
C.E. du Faucigny	Michel MAUPAS (procuration)		5
Mont Blanc Echecs	Michel MAUPAS	Président	3
Thonon Echecs	Pierre HARDY	Président	X
C.E. de Veigy Foncenex	Michel CAROBbio	Président	5

Nicolas Chardon, Président du C.E. du Faucigny a donné son pouvoir à Michel Maupas

Personnes présentes n'ayant pas droit de vote :

Aurélie GOUATY, secrétaire du CDJE74 et responsable de la commission Mixité (démissionnaire)

Valeria ZAKREVSKYI, responsable communication du CE Agglomération Annécienne

Valentine VALAS, responsable des féminines du CABE

Alexandre MERENCIANO, membre de la commission sociale et handicap

Dimitri TRAVAILLOUX, membre du CEAA, ancien trésorier du CDJE74 (mandat précédent)

Personnes absentes :

Gilles HORN, Responsable arbitrage (démissionnaire)

Déroulé de la réunion

Début de séance à 19h30

L'ordre du jour a été repris :

❖ **Rapport moral**

Voté à l'unanimité

❖ **Rapports d'activité**

- ❖ Féminines (annexe)
- ❖ Jeunes (annexe)
- ❖ Scolaires (annexe)
- ❖ Arbitrage

En l'absence de Gilles Horn, deux points ont été malgré tout relayés :

- ✓ Nécessité de former des arbitres clubs
- ✓ Budget à prévoir si l'on passe au « full demat » avec Sharly Chess : 1 100€ d'investissement en matériel (écrans, tablettes...)

❖ Handicap

Alexandre Merenciano revient sur les axes de travail de la commission handicap :

- ✓ Stand de sensibilisation au handicap lors des CJS avec un kakemono et distribution de casques anti-bruit
Il est précisé que le port du casque antibruit n'est autorisé que sur certificat médical et dans certains cas avérés (comme un enfant autiste qui ne supporte pas le bruit a impérativement besoin du casque antibruit pour être calme). Les casques sont vérifiés pour s'assurer qu'il n'y ait pas de système audio à l'intérieur.
- ✓ Rédaction d'une feuille de route avec Jérôme Voillat et Elsa Tartary
- ✓ Souhaite recenser les joueurs en situation de handicap pour leur proposer des conditions de jeux les mieux adaptées possibles
- ✓ Communiquer sur leurs actions
- ✓ Etre présents lors des tournois pour sensibiliser les joueurs

Il est précisé que le CDJE74 a reçu une aide d'Harmonie mutuelle de 500€ en 2024, qui a été dépensée en achats de casques anti-bruits et du kakemono (qui sert pour afficher des informations de sensibilisation au handicap)

❖ Rapport Financier

De nombreuses rumeurs ont nui au fonctionnement du CDJE74. Dans un contexte délétère il a été impossible aux membres du CDJE74 d'accomplir leurs missions de manière sereine. Il y a eu entre autres beaucoup de rumeurs concernant l'état des comptes du comité départemental, qui n'ont pas lieu d'être.

Les comptes ont été approuvés, année après année, assemblée générale après assemblée générale. Il n'y a pas de « trou » dans les comptes.

Les soldes des comptes au 31/12/2025 sont les suivants :

- 890,96 € sur le compte courant
- 4 096,27 € sur le livret d'épargne

Soit un total de **4 987,23 €**

Par rapport à 2024, une hausse des dépenses dans certains postes s'explique :

- Achat des pendules : 780€. Cette dépense a été validée par la précédente équipe. Elle est tout à fait justifiée puisque les pendules (comme tout autre matériel) s'usent et doivent être remplacées.
- Frais administratifs : 469 €. Il s'agit entre autres de frais d'impression de flyers et d'affiches obligatoires qui ont été distribuées au club à la réunion du CDJE74 de septembre. Un affichage contre les violences sexistes et sexuelles et les violences en général dans le sport a été rendu obligatoire en 2025. Cet affichage aurait pu être à la charge des clubs mais le CDJE74 a préféré le prendre à son compte. Les affiches étant assez grandes et plastifiées, cela représente un coût.
- Stage à Alex pour la préparation au Championnat jeunes Ligue : 880 €. Ce stage a été bénéfique pour la préparation des jeunes qualifiées au championnat jeunes ligue. Le coût a été diminué par la gratuité de la salle à Alex.
- Arbitrage : 792 €. Il est à noter que jusqu'à présent, Jean Luc Lurvois faisait don de ses journées d'arbitrage. Le CDJE74 le remercie vivement. Depuis son départ, les arbitres ont demandé leurs indemnités d'arbitrage, ce qui est tout à fait normal. Il a été souligné que s'habituer à ce que les arbitres ne demandent rien n'est pas souhaitable. On ne peut pas toujours compter sur la gentillesse des personnes de ne pas demander ce qu'ils ont le droit d'avoir.
- Championnat France Jeunes : 1 200 €. Il s'agit de l'accompagnement de 2 entraîneurs au Championnat de France jeunes. Ce tarif avait été validé par l'ancienne équipe donc conforme. Il est à noter que là aussi, ce tarif aurait pu être supérieur car Ludovic Perrin a coaché des jeunes bénévolement. Le CDJE74 remercie Ludovic pour son implication. Cependant il est répété que l'on ne peut pas compter sur le fait que des bénévoles se portent volontaires à titre gracieux, ce n'est pas une habitude à prendre.

Il y aurait eu également des critiques à l'égard des dépenses effectuées au titre de la féminisation des échecs et du développement du secteur jeunes / scolaires.

Lors de l'AG, il a été expliqué que ces dépenses ont été effectuées dans le cadre des subventions ANS. Le CDJE74 a reçu deux subventions de 2000€ qui ont été attribuées par l'ANS en fonction du contenu des cahiers des charges. Ces subventions ont vocation à être dépensées en lien avec les feuilles de routes indiquées dans ces cahiers de charges. Les dépenses ont été faites dans le respect des actions décrites dans les dossiers, sinon l'ANS est en droit de demander le remboursement des sommes. C'est pourquoi, par exemple, des fleurs ont été distribuées en récompenses aux joueuses ou des formations pour dirigeantes ont été prises en charge.

Il est regrettable qu'autant de rumeurs aient circulé alors que les comptes sont suivis sérieusement. Cela blesse inutilement les personnes qui s'investissent à titre bénévole pour le développement des échecs dans le département. Il est rappelé que les personnes qui s'investissent dans le CDJE74 sont bénévoles et n'en tirent aucun profit personnel.

Avant de démissionner Michel Maupas demande à la future équipe d'être vigilants sur 2 choses :

- Penser à faire le compte rendu financier des subventions ANS 2025
- Dans les statuts du CDJE74, le Président et le Trésorier ne peuvent pas être du même club

Michel Sylvestre Baron précise que pour le moment, l'hébergement du site du CDJE74 est pris en charge gracieusement par Gilles Horn (qui en est remercié) mais qu'il serait préférable (sans aucune critique) que le CDJE74 héberge le site en son nom. A ce moment-là, l'hébergement serait d'environ 15 € par mois.

Rapport financier voté à l'unanimité

❖ Budget Prévisionnel

Il n'est pas possible de prévoir un budget prévisionnel comme habituellement, car pour cela, il faut connaître les projets à porter pour 2026. En l'absence de visibilité sur 2026, le Trésorier a calculé un delta disponible (c'est-à-dire sans prendre sur les réserves) de **3 770€** que la future équipe pourra utiliser en fonction des projets qu'elle souhaitera réaliser.

Pas de vote pour le budget prévisionnel

❖ Vote de la révocation ou non du Comité Directeur actuel

Le contexte a été indiqué sur la convocation à l'Assemblée Générale :

Lors de la dernière réunion du comité directeur, il a été demandé par l'unanimité des personnes présentes qu'un vote soit fait à l'Assemblée Générale pour révoquer ou non le Comité Directeur actuel.

En vertu de l'article 6.3 des statuts du CDJE74, l'Assemblée Générale peut révoquer le Comité Directeur avant la fin de son mandat à condition d'avoir été convoquée à cet effet à la demande d'au moins un tiers de ses membres représentant au moins le tiers des voix, que deux tiers de ses membres soient présents ou représentés et que ladite révocation soit décidée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si la révocation est approuvée, l'Assemblée Générale doit désigner un ou plusieurs administrateurs provisoires chargés d'assurer la gestion des affaires courantes pendant la période d'intérim.

Si la durée restant à courir du mandat du Comité Directeur révoqué est de plus de 18 mois, les administrateurs provisoires doivent convoquer une Assemblée Générale élective dans un délai de six mois au plus. Dans ce cas, le mandat des nouveaux élus expire au plus tard le 31 décembre suivant les Jeux Olympiques d'été.

Les deux cas de figure ont été rappelés :

- *Si le Comité Directeur reste en place : renouvellement des postes de Trésorier, Secrétaire et Responsable Mixité, suite aux démissions de Michel Maupas et d'Aurélie Gouaty*
- *Si le Comité Directeur est révoqué : comme le prévoient les statuts, désignation d'un ou plusieurs administrateurs pour la période d'intérim en attendant l'assemblée générale élective.*

Un vote s'en est suivi :

Voix contre la révocation : Annecy 8 voix

Voix pour la révocation : CABE 8 voix, Usses et Rhône 2 voix

Le reste des clubs s'est abstenu.

Des élections seront donc organisées d'ici 6 mois.

3 administrateurs ont été désignés : Richard Weber, Stéphane Dudognon et Michel Carobbio.

Ils sont donc désormais en charge des opérations courantes et de l'organisation des futures élections.

Il a été rappelé que les statuts prévoient des listes de 8 personnes de 3 clubs différents minimum.

Clôture de séance à 22h.